

**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance extraordinaire du lundi 23 JUIN 2025, 18h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Nombre de membres présents : 10 (pour le point n°1)
9 (pour les points n°2 et 3)

Nombre de membres ayant pris part au vote : 16 (pour le point n°1)
15 (pour les points n°2 et 3)

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal extraordinaire convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni sans condition de quorum, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 17 juin 2025.

Présents : MMES et MM. Daniel RAPHOZ, Valérie MOUNY, Chun-Jy LY, Étienne t'KINT de ROODENBEKE, Matthieu CLAVEL, Balaky-Yem-Phoramy BBALEY, Jean-Louis GUIDERDONI, Pierre-Marie PHILIPPS, Dorian LACOMBE, Christian LANDREAU.

<u>Pouvoirs</u> :	M. Ahmed BEN MBAREK	à	Mme Valérie MOUNY
	M. Rémi VINE-SPINELLI	à	M. Balaky-Yem-Phoramy BBALEY
	Mme Nadia CARR-SARDI	à	M. Chun-Jy LY
	M. Christian ALLIOD	à	M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE
	Mme Corinne DEMARQUAY	à	M. Matthieu CLAVEL
	Mme Aurélie LEGER	à	M. Jean-Louis GUIDERDONI

Absents : Mme Khadija UNAL
M. Jean-Druon CHARVE
Mme Chantal HARS
Mme Laurence MERIAUX
M. Jean-François PATRIARCA
Mme Laurence CAMPAGNE
Mme Catherine MITIS
M. Stéphane GRATTAROLY
Mme Mylène MAILLOT
Mme Marie FLORES
M. Jean-Loup KASTLER
M. Raphaël VINÇON
M. Nicolas KRAUSZ

Secrétaire de séance : M. Balaky-Yem-Phoramy BBALEY



**FERNEY
VOLTAIRE**

En exécutions de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint le 17 juin 2025, le conseil municipal est à nouveau convoqué ce jour, lundi 23 juin. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du lundi 23 juin 2025 ont été affichés le 30 juin 2025.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Compte financier unique 2024 : élection d'un président de séance.
3. Abrogation délibération 2024-074 prisé le 10 juin 2025 – Adoption du compte financier 2024.

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention. À l'exception du point numéro 2, pour lequel Monsieur Christian LAUDREAU sera considéré comme absent, celui-ci ayant quitté la salle lors de ce vote.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (M. Ahmed BEN MBAREK à Mme Valérie MOUNY, M. Rémi VINE-SPINELLI à M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY, Mme Nadia CARR-SARDI à M. Chun-Jy LY, M. Christian ALLIOD à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE, Mme Corinne DEMARQUAY à M. Matthieu CLAVEL et Mme Aurélie LEGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Balaky-Yem-Phoramy BABALEY est désigné pour remplir cette fonction par 15 voix pour, et 1 abstention (Christian LANDREAU).

2. Compte financier unique 2024 : élection d'un président de séance.

Monsieur Christian LAUDREAU sera considéré comme absent pour ce point, celui-ci ayant quitté la salle lors de ce vote.

Le Maire signale qu'il quittera la séance pour l'adoption du compte financier unique. Pour la présidence de séance, il propose son 3^{ème} adjoint, Chun-Jy LY, pour le remplacer pendant ce vote du compte financier unique et présider la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, élit par 14 voix pour et un ne prend pas part au vote (Rémi VINE-SPINELLI par procuration) Chun-Jy LY en tant que Président de séance préalablement aux débats sur le Compte Financier Unique 2024 du Maire.

3. Abrogation délibération 2024-074 prisé le 10 juin 2025 – Adoption du compte financier 2024.

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de ce point. Son vote sera donc considéré comme abstention.

Le Maire quitte la salle à 18h38 et ne prend pas part au vote de ce point.

Considérant que la procédure n'a pas été respectée lors du conseil municipal du 10 juin 2025, il convient de régulariser la situation. Considérant que, dans ce cadre, M. RAPHOZ, Maire de la ville de Ferney-Voltaire, a quitté la séance et que le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Chun-Jy LY. Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Prévision budgétaire totale	10 799 945,88 €	19 339 666,34 €	30 139 612,22 €
Recettes réalisées	7 683 600,86 €	21 202 121,91 €	28 885 722,77 €
Autorisation budgétaire totale	10 769 299,55 €	22 278 262,05 €	33 047 561,60 €

Dépenses réalisées	4 780 306,88 €	18 498 059,61 €	23 278 366,49 €
Restes à réaliser	3 717 115,27 €	- €	3 717 115,27 €
Solde des réalisations de l'exercice	2 903 293,98 €	2 704 062,30 €	5 607 356,28 €
Résultats antérieurs reportés	- 30 646,33 €	2 938 595,71 €	2 907 949,38 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	2 872 647,65 €	5 642 658,01 €	8 515 30,66 €
Différence entre les restes à réaliser	- 3 717 115,27	- €	- 3 717 115,27 €
Résultat cumulé	- 844 467,62 €	5 642 658,01 €	4 798 190,39 €

Après l'avis de la commission finances et comptes publics réunie le 26 mai 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré abroge par 14 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) la délibération n°2025-074 qui n'a pas été votée régulièrement. Il approuve par 14 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) le CFU 2024 de la commune de Ferney-Voltaire. Et il donne par 14 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'un de ses délégués adjoints, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tout document s'y rapportant.

Le Maire revient dans la salle à 18h47.

La séance est levée à 18h51.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 30 juin 2025.

Le Maire,
Daniel RAFFOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1^{er} juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville <https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/>